PLUi-HM Thonon Agglomération

Pièce n°4.1 – Annexes sanitaires – Plans aptitude des sols

Document arrêté le : 11 février 2025

Document approuvé le : 16 décembre 2025

Le Président :

Maîtrise d'œuvre : EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMIA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOD, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUE

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Allinges -

Légende :

Réseaux :
- Fossé (ajout Nicot IC)
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau unitaire

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Vue d'ensemble :

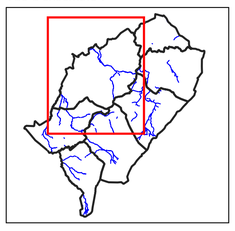

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert :

Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
->
Infiltration obligatoire
->
Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
->
L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
-
si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
-
si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge :

Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
->
L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
->
Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 6 500
Fichier : Ex_CCCL_CASIEP_nouvelles couleurs_3.32
Dessin : C. RIVES

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tél. 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

0 250 500 m

TLB_BRGM18
AL_BRGM8
L'ERMITAGE
CHESSY
FLEYSERET
LES BOUGERIES
FLEYSET-OUEST
LONNAZ
LA BOIVAZ
AL_BRGM9
AL_BRGM6
PATIOLAZ
LES CRESTES
SUR LONNAZ
CHIGNENS
BOIS DE LA CHAVANNE
LA CHAVANNE
PAILLOUX
BOIS DESSOUS
LA POSE
AVIET
LES GRANDS CHAMPS
MOISIER
CHANTE-MERLE
LETROZ
LE NOYER NORD
LE NOYER SUD
NOYER
LES BLAVES-NORD
LES BLAVES-SUD
LA GENEVRIERE
LEYRIAT
VUARNET
LA FUILLY
BAPTIOUX
LA SERVETTAZ
LERY
LES CORNACHES
LES TATTES D'ALLINGES
LES COMBES
LA COMBE
LES HUTINS
GRES OU LES JUGNES
LE PRENEZ
LE CHAMP MENOU
ALLINGES
LA BERTHOLLE
LA ROTTAZ
LA ROTTE
SOUS LES CHATEAUX
LA FORTUNE-OUEST
LA FORTUNE-EST
ENGRAUZ
GRET TONNIAZ
LE CHENOT
AU MELY
LA BASTIE
VIRET
LES PAUCRETTES
PERRY
LA CRETALLAZ
BUCHON
BOSSENOT
LA PRAUX
MACHERON
LE GRAND PRE
CHATEAU VIEUX-DESSOUS
CHATEAU VIEUX-DESSUS
CHAMP DERRIERE
CHAPELLE DES CHATEAUX D'ALLINGES
LA VILLE
LE DECHARIEU
PRE DE LA MARE
AU CLOUZ
THILLIER
MARQUISAT
AUX FOSSES
HETENEY
LE CHAMPE
LE GRAND PRE
JOIGNY
LASSY
COURBEPIECE
PELOZ CHAMP
BOTAILLON
LES GRANDS MARAIS-OUEST
LES GRANDS MARAIS-NORD
LE MARAICHET
LES GRANDS MARAIS
LES GRANDES TAILLEES
LES GRANDS CHAMPS
AU FAYS-EST
AU FAYS-OUEST
LES FINS
ORCIER
Et Loth
A COLLONGES
BOIS BOUT
LES CHENEVIERES
LES INDIVIS
ORCET
LA DINIERE
Et Deville S1
Et Deville S2
LE PARADIS
DRACES
AU TEMPERIVE
AU LAVIEU
LIEGE
LES GRANDS CHAMPS
CHAMP DES BAUD
PRE GELE
MAUGNY
LES MOILLERES
AU DAPPES
LES DAPPES
LA CONTAMINE
AU MARQUISAT-OUEST
AU MARQUISAT-EST
AUX COMBES
BONNANT
LE TRONC
LES TARDIFS
CHAMPS BONNANT
CHAMP BOTEY
PRE GARIN
LE BOUCHET
LES CLOS
SUR LES PRES
AU PASSIEU
PRES BORDAILLON
CHAMPS BOCHARDS
LES GRANDS CHAMPS
LA MOLIERE
LA MALADIERE
MALADIERE
LA CRETE
PRES DE THONON
LA CROIX
LE CRET-BENET
LE MOLLARD
COMMELINGES
LES PARROUSES
LES CRETS
LES DAPPAZ
LE VERNET
LE CHAMP DU CLOS
LES TATTES
LES RASSES
LES CRETES
LES FONTANETTES
LA MOUILLE
LE GRAND MARAIS
LE GRAND BOIS
AU VANNEY
LES HUCHES
LA COMBE
LES RALLUS
MESINGES
L'UCHE AU BEAU
L ETROZ
LES HUTINS
SOUS LES VIGNES
LES ARALLES
LE TREMBLE
LE CHENE
BETTENUCHE
AU MONT
LE DEVIN
SOUS LES BOIS DE L'ABBAYE
LES BOIS DE L'ABBAYE
LE CUGNET OU PALLUE
CLIE OU GENEVRIER
LE TOUPET OU LES CLIES
AUX CHENES
LES VOUARDES
LES OUARDES
LA MAREE
LES MARAIS SOUS L'ABBAYE
LE CLOS
LES TATTES MORET
LA MEE
LES EPLY
LES GRANGETTES
LE CERISIER
LES CHILES
LE FREZIER
LE BIOLEY
SOUS LE BIOLEY
L'ECULEE
LES MABILLES
LES GOUILLES
LES BETAILLOZ
LA MALADIERE
LES TATTES
LE CLOSET
LA CROTTAZ
BOIS FELIZON
PRE TAQUAZ
LES AMARES
LA FIN DES SABLES
CAMPAGNAISSE
CHAMPAGNY
MANVIN
LES COMBES
CRESY
EN PANFONNET
GRANGENIEVRE
A VIGNY
LA CROIX
LES PRIEZ
FAINTY
LA PIERRE
SOUS LE LATTY
BRETTE
LE DEVANT
AU FAYS-OUEST
LES FINS
LA CONTAMINE
MAUGNY
A COLLONGES
LES GRANDS CHAMPS
LES CHENEVIERES
LE CHAMPE
LE GRAND PRE
LES GRANDS MARAIS-OUEST
LES GRANDS MARAIS-NORD
LE MARAICHET
LES GRANDS MARAIS
LES GRANDES TAILLEES
LES GRANDS CHAMPS
AU FAYS-EST
AU FAYS-OUEST
LES INDIVIS
ORCET
LA DINIERE
LES PRIEZ
FAINTY
LA PIERRE
SOUS LE LATTY
BRETTE
LE DEVANT
LES MENACHINES
FIOLAGE
SOUS SERVE
CHARBONNET
CHAMP DE LA CROIX
BOIS DE LA CROIX
LA TOUR
LES RONCETTES
PLANET
AU VEAU
LES SAULTRIES
LES CRETES
LES RASSES
LES TATTES
LE CHAMP DU CLOS
LE VERNET
L'UCHE AU BEAU
L ETROZ
LES HUTINS
SOUS LES VIGNES
LES ARALLES
LE TREMBLE
LES ESSERTS
LES HUTINS
LES MARAIS SEC
L'APRALY
LES CREUX
CRET CANDOU
LE VUARCHET
CRET CANDON
SOUS FORET
LA BANDIERE
FORET
LA BARLIERE
TEPPES BORGET
VENAY
FOURIAZ
LES MARAIS SOUS L'ABBAYE
LES CRETS
LES DAPPAZ
LES PARROUSES
LE CLOS
LES ARALLES
SOUS LES VIGNES
LES HUTINS
LES PETITS BOIS
LES BOUGERIES
LES ESSERTS
LES HUTINS
LES MARAIS SEC
L'APRALY
LES CREUX
CRET CANDOU
LE VUARCHET
CRET CANDON
SOUS FORET
LA BANDIERE
FORET
LA BARLIERE
TEPPES BORGET
VENAY
FOURIAZ
VARZINE
L'ABBAYE
PE_BRGM4
PE_BRGM5
MARAIS DES VERNES
TRESAN
LES COMBETTES
A PENDANT
MONTAGNY
LA TOUVIERE
LE CLOSET
CHANNARD
MOULIN BOUQUIN
LE PETIT LIEU
LES OUATES
LES APRALIS
LA FIN
LE CREUX DE L'ENFER
LA PEROUSSE
PERROZIER
AU FLUSEL
APENTAVET
LES TATTES
DAMOZ DU NANT
LES VERDANNES
LES JONCHERES
SOUS LA VILLAZ
LE VILLARD
LES JONCHERES
AU NOYER
L'EPIE
LA COMBE
PE_BRGM6
PE_BRGM7
DR_BRGM1
AU MAS
SOUS LES CRETS
LES VERNEAUX
LES SAULTRIES
AU VEAU
SUR LES VIGNES
LA TOUR
SOUS LES VIGNES
AU PARRIAZ
AU PARRIAZ
LES LECHERES
CARILLET
LES POUSSEES
LA COLOMBIERE
CHAMP DE LA GRANGE
LE SERMET
SAINT-MARTIN
LE GRAND CLOS
AU TRONC
LA FIN DES SABLES
LES AMARES
LES OUARDES
MANVIN
CHAMPAGNY
CAMPAGNAISSE
LES COMBES
PRES BORDAILLON
CHAMPS BOCHARDS
LES TARDIFS
LE TRONC
BONNANT
LES CLOS
SUR LES PRES
LES GRANDS CHAMPS
AU PASSIEU
MALADIERE
LA MALDIERE
LA CRETE
PRES DE THONON
PRE GARIN
LE BOUCHET
CHAMP BOTEY
CHAMPS BONNANT
LA CONTAMINE
LES DAPPES
AU DAPPES
LES MOILLERES
PRE D'ARGENT
MAUGNY
PRE GELE
MAUGNY
LES GRANDS CHAMPS
CHAMP DES BAUD
LIEGE
AU LAVIEU
DRACES
AU TEMPERIVE
LA DINIERE
Et Deville S1
Et Deville S2
LE PARADIS
LES INDIVIS
ORCET
PLANET
CHARBONNET
FIOLAGE
SOUS SERVE
LES MENACHINES
LES PRIEZ
FAINTY
LA PIERRE
SOUS LE LATTY
BRETTE
LE DEVANT
LES RONCETTES
CHAMP DE LA CROIX
BOIS DE LA CROIX
LA TOUR
SOUS LES VIGNES
AU PARRIAZ
AU PARRIAZ
LES LECHERES
CARILLET

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Anthy-sur-Léman -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (Zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :



Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 3 500
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : L. PALUMBO

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altis, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY — CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

0 250 500 m

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

AsL_BRGM1
AsL_BRGM2
AsL_BRGM3
AsL_BRGM4
AsL_BRGM5
AsL_BRGM6
AsL_BRGM7
AsL_BRGM8
AsL_BRGM9
AsL_BRGM10
AsL_BRGM11

S10 - TAgglo - Et 2023

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Armoy -

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert :

Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
->
Infiltration obligatoire
->
Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
->
L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
-
si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
-
si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge :

Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
->
L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
->
Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Légende :

Réseaux :
- Fossé (ajout Nicot IC)
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau unitaire

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Vue d'ensemble :



Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 3 500
Fichier : Ex_CCCL_CASIEP_nouvelles couleurs_3.32
Dessin : C. RIVES

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Ozenaphe
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

0 250 500 m

TLB_BRGM18
AL_BRGM8
CHESSY
L'ERMITAGE
LES BOUGERIES
LONNAZ
LA BOIVAZ
LES CRESTES
SUR LONNAZ
LA CHAVANNE
LES FENNYS
LY_BRGM10
BOIS DU BAN
LY_BRGM11
TAILLAZ BARTHOUD
LES PLANTETS
CREUX LEVET
LES COMBES EMILIEN
LES ESSERTS
LES RIANTS CROTS
BOIS DE LA COUR
SISES A BELON
AR_BRGM1
CROTTE A POLAILLON
MOUILLE PACCOT
LA COMBE DES MAS
L'ESSERT
VERS GLAISE
LE BOIS BROUTY
AUX CROTTES
LES DEUDES
AU CHANAL
VERS L'USINE
LES VALLIERES
BOIS POULET
LES RIERETS
LES VOIGERES
AUX CRUETS
LES BOIS D'EN BAS
LES BOIS D'EN HAUT
LES CORDONS
CHEVRY
LES CHAMPS DE BEULE
EN BEULE
LA CAPITE
LE CRET D'AVRE
LES DEVANTS
BOIS GUILLET
SUR PLANAISE
EN BLACHERE
CORNABUT
LES COMBES
ARMOY
LES ERES CARRES
LES PASSERIAUX
LE VILLAGE
LES GRANGES
Et Franzetti S1
Et Franzetti S2
Et Franzetti S3
S8 - TAgglo - Etude 2023
S9 - TAgglo - Et 2023

Département de la Haute-Savoie (74)

_____ THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Ballaison -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 6000
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Alcala, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tél. 04.50.24.00.91
www.nicot-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

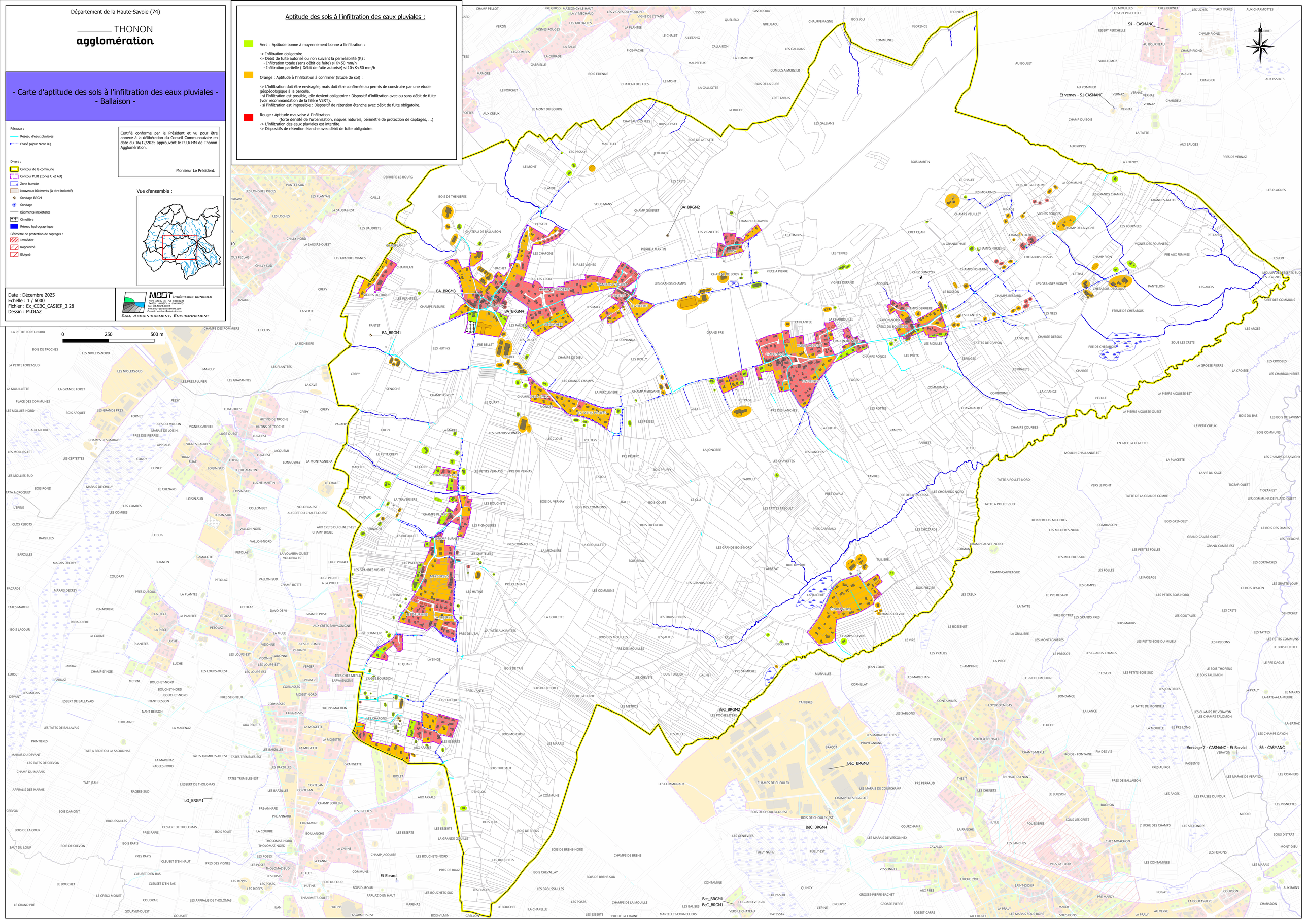

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Bons en Chablais -

Réseaux :

Réseau d'eaux pluviales

Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :

- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :

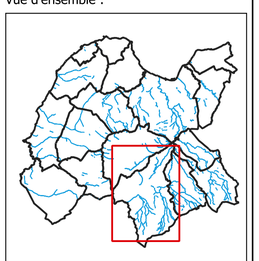

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 6000
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 37 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel. 04.50.24.00.91
www.ecu-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de réténtion étanche avec débit de fuite obligatoire.

0 250 500 m

BeC_BRGM1
BeC_BRGM2
BeC_BRGM3
BeC_BRGM4
BeC_BRGM5
BeC_BRGM6

Sondage 7 - CASMANC - Et Bonaldi
S4 - CASMANC
S5 - CASMANC
S6 - CASMANC

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Brenthonne -

Réseaux :

Réseau d'eaux pluviales

Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :

- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :



Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5000
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel. 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de réténtion étanche avec débit de fuite obligatoire.

0 250 500 m

BR_BRGM1
FE_BRGM1
FE_BRGM2
BeC_BRGM5
BeC_BRGM6
BeC_BRGM6
S1 - CASMANC
S2 - CASMANC
S4 - CASMANC
S5 - CASMANC
S6 - CASMANC
Sondage 3 - CASMANC - Obszarny
Sondage 7 - CASMANC - Et Bonaldi

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Cervens -

Légende :

Réseaux :
- Fossé (ajout Nicot IC)
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau unitaire

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Vue d'ensemble :

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 4 000
Fichier : Ex_CCCL_CASIEP_nouvelles couleurs_3.32
Dessin : C. RIVES

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert :
Aptitude
bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
->
Infiltration obligatoire
->
Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
->
L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
-
si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
-
si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge :
Aptitude
mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
->
L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
->
Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Chens-Sur-Leman -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :

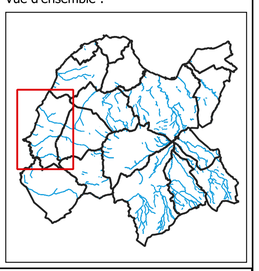

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

0 250 500 m

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de réténtion étanche avec débit de fuite obligatoire.

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Douvaine -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :



Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY — CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

0 250 500 m

DO_BRGM1 DO_BRGM2 DO_BRGM3 DO_BRGM4 DO_BRGM5 DO_BRGM6 DO_BRGM7 DO_BRGM8 DO_BRGM9 DO_BRGM10 BA_BRGM1 BA_BRGM3 BA_BRGM4

PE_BRGM6
PE_BRGM7
DR_BRGM1
Et Deville S2
Et Deville S1
Et Loth
DRAILLANT
0
250
500 m

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Draillant -

Légende :

Réseaux :
- Fossé (ajout Nicot IC)
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau unitaire

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Vue d'ensemble :

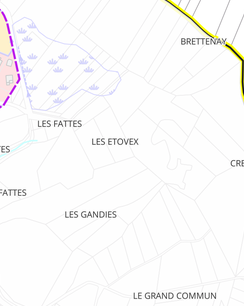

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert :
Aptitude
bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
->
Infiltration obligatoire
->
Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
->
L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
-
si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
-
si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge :
Aptitude
mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
->
L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
->
Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 4 500
Fichier : Ex_CCCL_CASIEP_nouvelles couleurs_3.32
Dessin : C. RIVES

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalia, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tél: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Excenevex -

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de réténtion étanche avec débit de fuite obligatoire.

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :

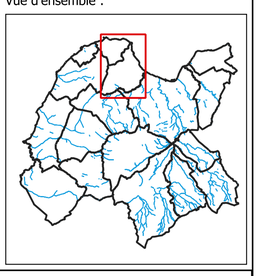

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altis'b, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

0 250 500 m

EX_BRGM1
EX_BRGM2
ME_BRGM7
S11 - CASMANC
S12 - CASMANC

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Fessy -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :



Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Casiopée
74650 ANNECY — CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

0 250 500 m

BR_BRGM1
S1 - CASMANC
S2 - CASMANC
FE_BRGM1
FE_BRGM2
FE_BRGM3
FE_BRGM4
BeC_BRGM5
BeC_BRGM6

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Loisin -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :



Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 4 500
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altis, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY — CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
Internet: www.nicot.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

0 250 500 m

LO_BRGM1
V-F_BRGM2
V-F_BRGM3
V-F_BRGM4
Et Muller S1
Et Muller S2
Et Ebrard

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Lully -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :



Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 4 000
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Casiopée
74650 ANNECY — CHAVANOD
Tel. 04.50.24.00.91
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

0 250 500 m

BR_BRGM1

S2 - CASMANC

S1 - CASMANC

Et Franzetti S1

Et Franzetti S2

Et Franzetti S3

S2- TAgglo - la Fruitière

S1 - TAgglo - La Fruitière

LY_BRGM1

LY_BRGM2

LY_BRGM3

LY_BRGM4

LY_BRGM5

LY_BRGM6

LY_BRGM7

LY_BRGM8

LY_BRGM9

LY_BRGM10

LY_BRGM11

O_BRGM1

0 250 500 m

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Le Lyaud -

Légende :

Réseaux :
- Fossé (ajout Nicot IC)
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau unitaire

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Vue d'ensemble :



Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 4 000
Fichier : Ex_CCCL_CASIEP_nouvelles couleurs_3.32
Dessin : C. RIVES

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altéa, 67 rue Croisiade
74650 - CHENS - CHAMONIX
Tel. 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
e-mail : contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert :
Aptitude
bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
->
Infiltration obligatoire
->
Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
->
L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
-
si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
-
si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge :
Aptitude
mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
->
L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
->
Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de réténtion étanche avec débit de fuite obligatoire.

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Margencel -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :

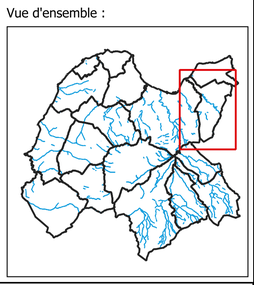

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5000
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altais, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

0 250 500 m

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Massongy -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :

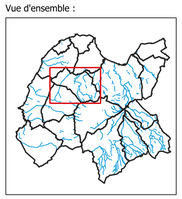

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 4 500
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Casimir
74650 ANNECY > CHAMBÉRY
Tél : 04 50 69 07 77
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

0 200 400 m

S12 - CASMANC

S10 - CASMANC

DO_BRGM4 DO_BRGM4 DO_BRGM4 DO_BRGM3 DO_BRGM2 DO_BRGM5 DO_BRGM5 DO_BRGM7 DO_BRGM6 DO_BRGM7

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Messery -

Réseaux :

Réseau d'eaux pluviales

Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :

- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :



Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 4 500
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel. 04.50.24.00.91
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

0 250 500 m

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

ME_BRGM1
ME_BRGM3
ME_BRGM4
ME_BRGM5
ME_BRGM6
ME_BRGM7

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Nernier -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUI HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :

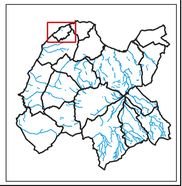

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 2 500
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY — CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

0 250 500 m

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

LY_BRGM4
LY_BRGM3
LY_BRGM2
LY_BRGM1
O_BRGM1
Et Loth
Et Deville S2
Et Deville S1
Et pastor
0
250
500 m

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Orcier -

Légende :

Réseaux :
- Fossé (ajout Nicot IC)
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau unitaire

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Vue d'ensemble :



Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 5 000
Fichier : Ex_CCCL_CASIEP_nouvelles couleurs_3.32
Dessin : C. RIVES

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel. 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert :
Aptitude
bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
->
Infiltration obligatoire
->
Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
->
L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
-
si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
-
si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge :
Aptitude
mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
->
L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
->
Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Perrignier -

Légende :

Réseaux :
- Fossé (ajout Nicot IC)
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau unitaire

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Vue d'ensemble :



Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 4 500
Fichier : Ex_CCCL_CASIEP_nouvelles couleurs_3.32
Dessin : C. RIVES

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Classipôle
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel. 04.50.24.00.91
E-mail : contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

0 250 500 m

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert :
Aptitude
bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
->
Infiltration obligatoire
->
Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
->
L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
-
si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
-
si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge :
Aptitude
mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
->
L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
->
Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Sciez -

Réseaux :

Réseau d'eaux pluviales

Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :

- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :



0 250 500 m

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 6500
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel. 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

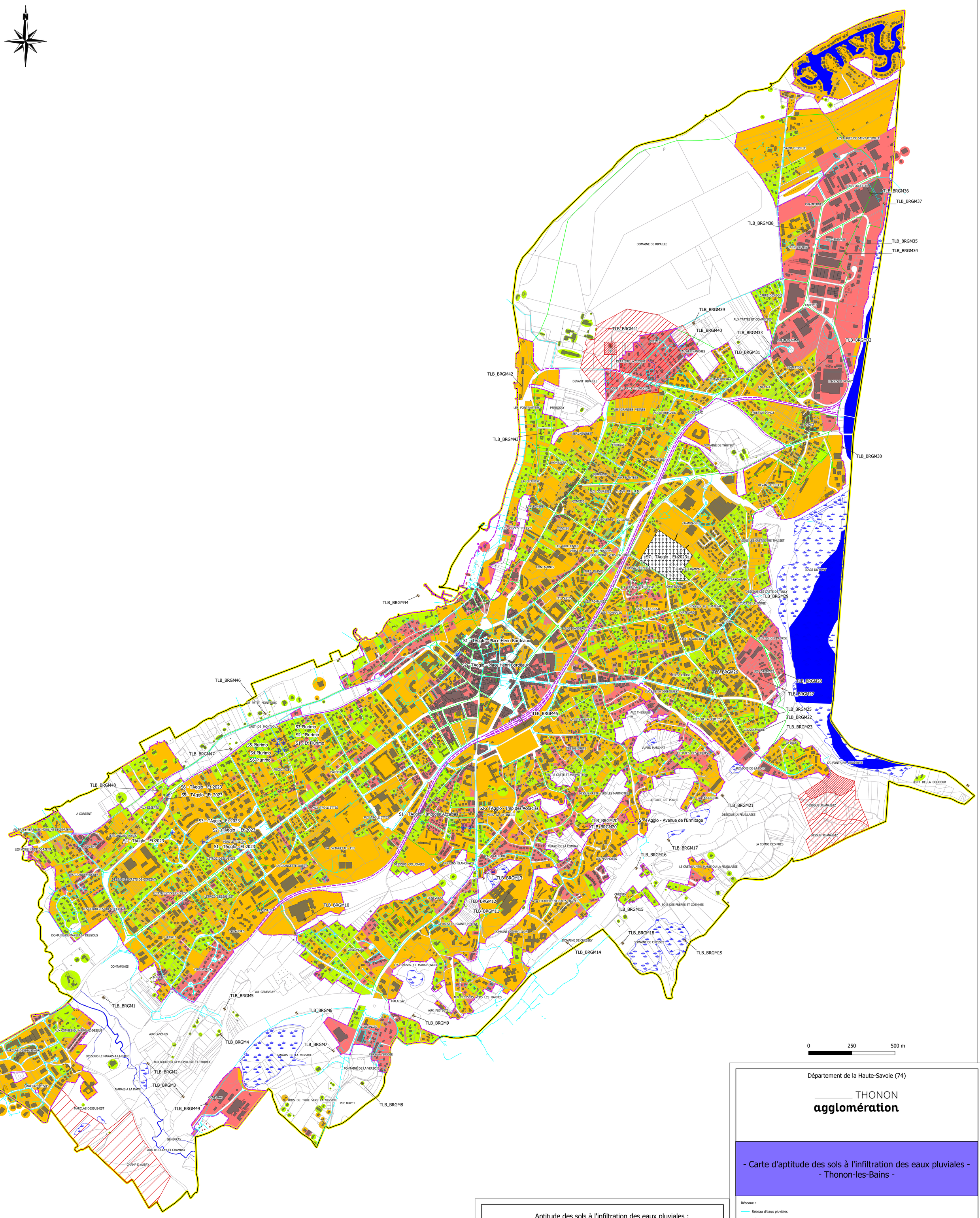

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Thonon-les-Bains -

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité. (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseaux unitaire
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour commune
- Contour PLUi (zones U et AU)
- Zone humide
- Sondage BRGM
- Sondage
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 7000
Fichier : Ex_Thonon_EP_nouvelles_couleurs_3.28
Dessin : C. RIVES

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalu, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tél. 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Veigy-Foncenex -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :

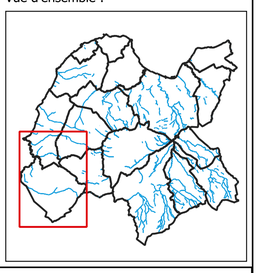

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 6 000
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DIAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altis'b, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de réténtion étanche avec débit de fuite obligatoire.

0 250 500 m

V-F_BRGM1
V-F_BRGM2
V-F_BRGM3
V-F_BRGM4
Et Muller S1
Et Muller S2

Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales - - Yvoire -

Réseaux :
- Réseau d'eaux pluviales
- Fossé (ajout Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLUI (zones U et AU)
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (à titre indicatif)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistants
- Cimetière
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le PLUi HM de Thonon Agglomération.

Monsieur Le Président.

Vue d'ensemble :

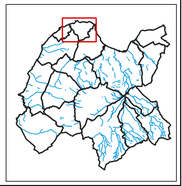

Date : Décembre 2025
Echelle : 1 / 3 000
Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28
Dessin : M.DJAZ

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altis, 57 rue Casiopée
74650 ANNECY — CHAVANOD
Tel. 04.50.24.00.91
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

0 250 500 m

N

Y_BRGM1
Y_BRGM1
Y_BRGM1
Y_BRGM1
EX_BRGM1
EX_BRGM2
EX_BRGM2
ME_BRGM7
ME_BRGM7

CHATEAU, PETITS DEVANTS NORD, PETITS DEVANTS-SUD, BORNEE, VIGNETTE, LUCHE, PEREUSE, CHAMP DE LA PIERRE, DEVIERES, CHAPELLES, JODET, APROLIES, LECHERE, ECLUSE, LUCHE DU CROT, CONTAMINES-JOUANTES-SUD, MARCILLE, LANTANIERE, PEURTALIN, PRAILLE, PREVESA, GRENOUILLES, PETOLLY, PETOLY, CHAMPS DE L'ATE, COMBE DE L'ATE, CHAMPEY, LA SEPPE-SUD, SOUS LE CRET, PRAULY, CORNACHE, LES CHAUSSETTES, LA MOLLOT, LES HUTINS, VIGNE D'AMOT, LE MAILLARD, GRANGE THORENS, BOIS MUGUET, TATTES, CHAMP MAURE-EST, LES PAQUIS, LES HUCHES, LES PRILLETS, LES GENEVRIERS, LES COMBES, LES RIPPES, CHAMBRY, CHAMBRY-EST, L'ELLIGNY, LIGNY, BOIS THORENS, CHAMP DE LA VIGNE BLANCHE, LA CHATAIGNIERE, FEYCLER-COLOMBIER, RIAN-BOSSAN, BOSSONAA, JARDILLET, CROIVY, TRAI LES GRANGES, LAIDEFEU, CRETOLIER, VERGER-EST, VERGER-OUEST, LUCHE-OUEST, FRIZE, CHAMP CLUNE, VIGNE FRIZE, LE CRET, TRANCHEPIED, LA CROIX, ESSERT, BONNET, GUIDANNE, PERICOT, GRAND CHAMP, FECLER, DIVONNE, LES ESSERTONS - OUEST, FEYCLER - SUD, LES ESSERTONS, CRETS A L'ANE, LES CROIX, LA TOUR, L'ENFER, VIGNE DE LA MAISON, COMMUGNY, LES COMBES-NORD, MONTOLVET, LES PARSIRES, MACORNAY, CRETS A L' ANE, LES PLANTEES, LE FELY, CHAMP MACON, LE CIMETIERE, FONTAINE POURRIE, LE VERGER, BOIS JEAN MARTIN, LES BOUGERIES, CHAMP DE FILLY, PIERRE A CHENAUX, LA BRUYERE, LE NEIRI, PLANTAU, FOSSEAU, VERDINE, PISSELOUP, DIVY, COURTERAY, CREMERY, MEURY, HARITET, BLANDET, ETREDIES, BEULE, REBOUE, TATTE, QUEUE D'AVAU, LES DERRIERES-NORD, LES DERRIERES-SUD, LA PLANTEAU, LES COLOMBES, GADOLA, MOUILLES, FIEULAGE, AUX ESSERTS, LES BACHES, AUX TIRES, LA GRANGE BERTHET, RAUFFI, LA TATA GEORGI, LES BRACOTS OUEST, LES BRACOTS EST, LES MARNS, FEYCLER - NORD, PISSELOUP, PRE MARTAY, VORGET, MEGUET, PRAILLES, VERY - SUD, VERY - NORD, LES COMBES, AUX BACHES, FARVERAT, GRAND FENECHE, FENECHE, DEVANT, MARQUIBLE, CERVOIX, VERNEY, LE PRE DU VERNEY, AUX ECHELLES, LES BIS NORD, LES BIS SUD, LA MOUILLE, LA COULEAU, LA CARPIERE, LES COMBES, LA COURTE RAIE, LES MANCHETTES-OUEST, GRANGE THORENS, LES MARTIANS-SUD, LES MARTIANS NORD, LES LECHERES, CHAUSSY DE VAUD, LUCHE, CHENALLET SUD, ETINES SUD, LA MANIA, PIERRE A COULOIR, LES CHOULLETS EST, LES CHOULLETS OUEST, LES CLUSETS, LES AIGUILLONS, LA MOTTE EST, LA MOTTE OUEST, LES CHENAUX, LES ESSERTS, LA PENAUDE SUD, LA CROISETTE, LES CHENALLET, TERRE DU CHENALLET, AU CHENALLET NORD, LA MOTTE GRANDE, LES GRANGES - LA MONTAGNE, A LA BOISSAZ, AU MARGUERET, AU DEVANT, AU MERCUBE SUD, AUX FORNEX, LE MOULIN, GRANDS DEVANTS, AU MERCUBE NORD, AU CHESNIAT, TUILLIERE, CHAMP DU MOULIN, AU SORBIER SUD, AU SORBIER NORD, AUX BOURGNONS, LE PRE PRINCE SUD, AU MURAILLET, CHEZ BROCARD, LES ESSARTAIRES, LES HAUTS, LES HAUTS SUD, LA CROISETTE, LA CROISETTE NORD, AU CHENALLET, LES HAUTS NORD, LA CROISETTE SUD, LA CROISETTE OUEST, LA PENAUDE NORD, LA CROISETTE EST, LA CROISETTE, LA CROISETTE